

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sophie Ouellet](#)

<https://www.cadre21.org/membres/091f99936039f04e4490228c>

Date d'obtention : 2021-03-19 18:02:33

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime. Remplir la grille sexto
2. Évaluer l'incident. impulsif ou malveillant
3. Vérifier l'information. Remplir une évaluation avec tous les jeunes impliqués.
4. Parler au jeune instigateur. confisquer l'appareil et contacter le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Pour bien faire mon intervention, utiliser la trousse sexto afin de m'aider et me guider tout au long de mon intervention.

Les étapes vont me guider à savoir si je poursuis ou pas le processus sexto ( impulsif ou malveillant).

Assurer l'intégrité et la confidentialité du jeune.

Ne jamais regarder les photos ou vidéo.

Ne pas être mandataire du service policier.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Confisquer le cellulaire.

Obtenir les détails des faits .